



ma voisine accuse mon chien d'aboiements répétés

Par **kaba**, le **22/05/2009** à **12:13**

ma voisine accuse notre chien d'aboyer en continu pendant la journée, ce qui n'est pas vrai! Cela lui arrive d'aboyer quand le facteur apporte un recommandé ou quand quelqu'un qu'il ne connaît pas vient à franchir notre propriété mais sinon dans la journée nous ne l'entendons jamais. Hors cette femme (une anglaise) qui a acheté cette maison il y a plus de six ans nous harcèle de lettres, de coups de téléphone et nous a même entraîné en conciliation l'année dernière. De ce fait, mon chien porte un collier anti-aboiement 24h sur 24 et cela ne lui va encore pas! Elle nous demande de retourner chez le conciliateur le 2 juin et je ne sais plus quoi faire pour prouver qu'elle a tort. Le conciliateur n'a pas l'air de nous écouter et la voisine continue d'appeler partout (mairie, gendarmerie etc...). Le maire est passé chez nous et a constaté que le chien n'aboyait pas, mais à part aller la voir, il ne peut pas faire grand chose de plus. Alors je m'en retourne à vous et c'est très urgent! que dois-je faire pour prouver la mauvaise foi de ma voisine? J'ai peur d'aller au tribunal et d'être accusé à tort pour ces aboiements inexistantes. Elle voudrait qu'il n'aboie pas du tout. Que faire?